

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFEC-  
TIFS

934551 DU 25 NOVEMBRE 1993  
DECRET N° /MFPRS.DGFP.DME.H.M.16.-

Portant rectificatif au décret  
n° 91/322/MTSS.DGFP.DGPCE du 3 Mai  
1991 portant intégration et nomina-  
tion de certains candidats dans les  
cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I des Services Sociaux (Enseignement)  
en tête NSIMBA Léon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-  
VERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-  
gime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règle-  
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes  
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-  
titutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967  
modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A  
de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dis-  
positions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22  
Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5  
Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-  
tionnaires ;

D.G.C.E.

(/u le décret n° 91/322/MTSS.DGFP.DGPCE du 3 Mai 1991  
portant intégration et nomination de certains candidats dans  
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux  
( Enseignement ) en tête NSIMBA Léon ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant  
nomination des membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant  
organisation des intérim des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-  
glement sur la solde des fonctionnaires ;

Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars  
1992 ;

- D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n° 91/322/MTSS.DGFP.DGPCE du 03 Mai 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête NSIMBA Léon.

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304/MT. DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur ABELE Louis, né le 27 Avril 1956 à Enkosso, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle de l'Enseignement dans les Lycées ( Option : Français-Philosophie ) obtenu à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1er échelon Stagiaire, indice 830.

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1987 et nommés au 1er échelon de leur grade indice 830 pour compter du 05 Octobre 1987. Acc= 1 An.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 25 Novembre 1993

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

- Jean Prosper KOYO -

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DME..... 3
- DGFP/BST..... 3
- D.G.B..... 3
- D.G.C.F..... 1
- MENRSEJS..... 2
- DPAA/MENRSEJS..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2./-